

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



31 octobre 2023

N° 10

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

S **MM** **AIRE**

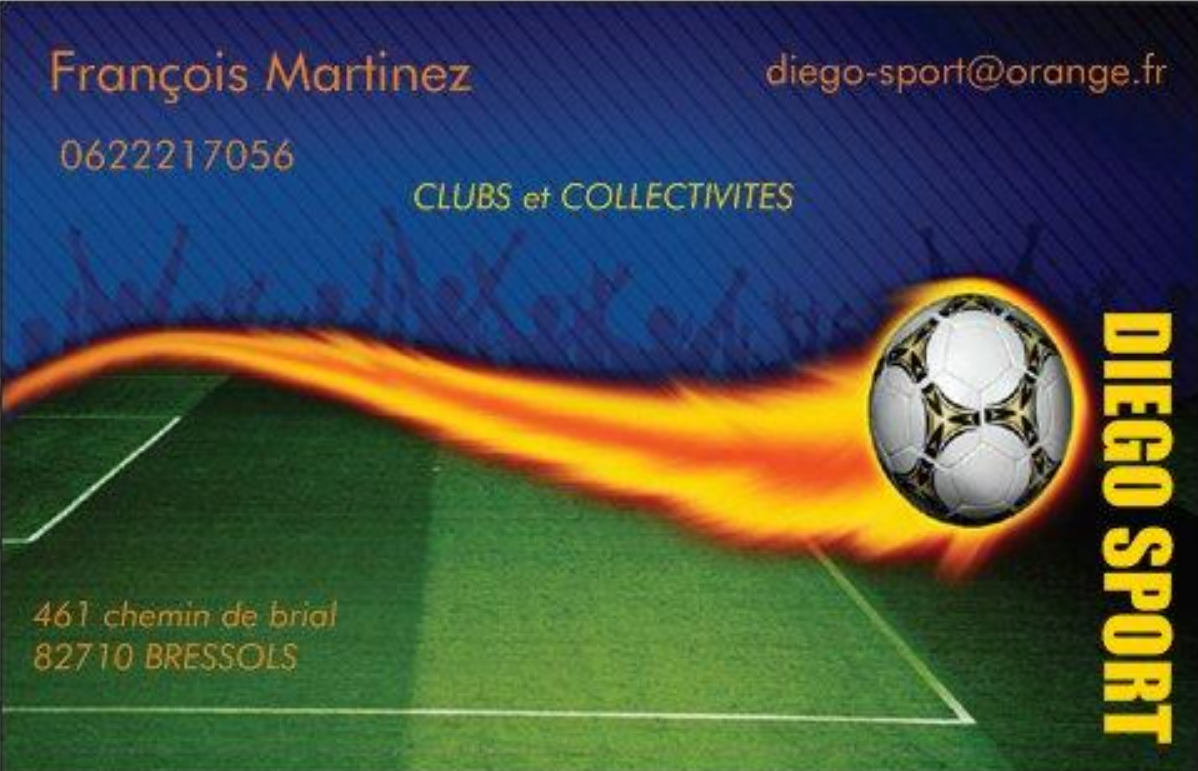
- Réunion de la Commission,
- Rappel horaires accueil comité,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Impression licences,
- Pièces d'identité,
- Résultats semaine 43,
- Sportivité semaine 43,
- Modification provisoire terrain
« Labège Inter FC »,
- Sélection Haute-Garonne,
- Classements coupes,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 45 et 46,
- Bulletin inscription Sélection 31.



SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 30 octobre 2023.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, et Marcel MARTINS.

RAPPEL HORAIRES ACCUEIL COMITE

Depuis le **04/10/2023** et jusqu'à nouvel ordre, **le Comité sera ouvert au public les Lundi - Mardi et Jeudi - Vendredi de 10H à 12H30 et de 15H à 18H.**
Le Comité sera fermé le MERCREDI.

Merci de votre compréhension.

PENSE-BETE

① FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② DEMANDE DE LICENCE

Voir plus bas au chapitre "**INFORMATION LICENCES**" la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité pour vous aider dans cette procédure.

③ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

④ TARIFS

☞ Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00 €**

Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €**

☞ Tarifs d'arbitrage à **régler impérativement avant le match** :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite.** N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

Vous allez recevoir les feuilles de match. (Blanche pour le Championnat, Verte pour la coupe Delaune, et Jaune pour la coupe Occitane).

⑦ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

❶ Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

❷ A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑧ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑨ COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi.**

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

① ① ATTESTATION MEDICALE OU CERTIFICAT MEDICAL

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

① ① PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " visiteurs ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🔊 LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement :**

ART 14 - § D : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ③ QUALIFICATIONS JOUEURS

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée

① ④ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ⑤ FORFAITS

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsgt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone :

Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

INFORMATION LICENCES

Un nouveau mode de fonctionnement a été mis en place par la Fédération pour les demandes de licence, elles sont dématérialisées.

Après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 1) Connexion au site <https://extranet.fsgt.org/auth/login> avec vos identifiants et **dépôt de vos licences avec photo du joueur obligatoire.**
- 2) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.
- 3) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.

Dans un deuxième temps,

- 4) **Impression et validation de la licence/carte des joueurs en format A4 par la commission** (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous).
ATTENTION toute licence/carte sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document").



A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (match perdu pour le club).**

Jusqu'au 01/12/2023, vous pourrez continuer à présenter les licences de la saison dernière pour les anciens joueurs, et noter sur les feuilles de match les anciens numéros.

Passé cette date, il sera obligatoire de présenter aux arbitres la nouvelle carte licence avec la photo du joueur et validée par la commission (tampon)

IMPORTANT : quand dans votre club vous avez une section de Foot 7 ou une autre activité, et que certains de ces joueurs sont susceptibles de pratiquer avec votre équipe de Foot 11, **vous devrez nous en fournir la liste ainsi que leur carton blanc.**



DOSSIERS INCOMPLETS A REGULARISER

CHIPIRONS OL.	Manque carton blanc du joueur JALLET Anaël (Fenouillet F7)
FREESCALE	Manque carton blanc des joueurs AURIGHI Marco, ESPINEL Daniel, LAMOUREUX Valentin, PECH Grégoire (Partizan Tolosa F7) & HERISSON Aymeric, TOURNIER Damien (AZF F7)

SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE VALIDEES ou NON VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ALTRAN FOOT	30/10 (23)	-		27/11
FC BALEC	30/10 (24)	Manque photo (24)		27/11
FC CANTOU'LOUSAIN	23/10 (34)	-		20/11
CHU TOULOUSE FC	23/10 (24)	-		20/11
ASC CNES	30/10 (27)	-		27/11
CHIPIRONS O.	23/10 (27)	-		20/11
CONFLUENT L-P	30/10 (22)	Manque photo (22)		20/11
AS DRT	30/10 (25)	-		27/11
USEMA COLOMIERS	23/10 (33)	-	30/10 (33)	20/11
	30/10 (1)	-		27/11
AS EVOTEC	30/10 (24)	-	30/10 (24)	27/11
	30/10 (1)	Manque photo (1)		27/11
	06/11 (4)	-		04/12
FORZA VIOLA FC	30/10 (8)	-		27/11
	30/10 (22)	Manque photo (22)		27/11
ASFP LUSITANOS	30/10 (22)	-		27/11
	30/10 (2)	Manque photo (2)		27/11
FREESCALE	23/10 (18)	-		20/11
	23/10 (1)	Manque photo (1)		20/11
	30/10 (1)	-		27/11
AGATE FC	30/10 (4)	-		27/11
	30/10 (11)	Manque photo (11)		27/11

INTERNAT FC	23/10 (3)	Manque photo (3)		20/11
IO TEAM	30/10 (17)	-		27/11
	30/10 (10)	Manque photo (10)		27/11
LABEGE INTER FC	30/10 (17)	-		27/11
	30/10 (4)	Manque photo (4)		27/11
SHADOCKS DE SEILH	30/10 (22)	-		27/11
VIEILLES CANAILLES	30/10 (21)	-		27/11
MECAP FC	30/10 (25)	-		27/11
NIMBA OT	30/10 (2)	-	30/10 (2)	27/11
	30/10 (12)	-		27/11
FC POTO	30/10 (1)	-		27/11
	30/10 (21)	Manque photo (21)		27/11
SAINT ALBAN	23/10 (3)	-		20/11
	30/10 (1)	-		27/11
AS ST LOUP CAMMAS	23/10 (21)	-		20/11
SB FC LAUNAGUET	30/10 (18)	Manque photo (18)		27/11
SOPRA STERIA FOOT	30/10 (28)	-	30/10 (28)	27/11
ATHLETICO TOLOSA	30/10 (56)	-		27/11
TOULOUSE SA	23/10 (24)	-	30/10 (24)	20/11

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).

IMPRESSION DES LICENCES

Nous nous chargeons d'imprimer vos licences. Nous avons été avertis que certains les avaient déjà imprimées. Afin d'éviter du gaspillage, prévenez-nous. Si tel est le cas, apportez-nous ces licences **pour qu'on y appose le tampon de la commission**, ce qui **validera définitivement** la licence.

PIECES D'IDENTITE

Madame et Messieurs les arbitres,

Nous avons appris que certains d'entre vous laissent jouer les joueurs sans licence avec la pièce d'identité sur le " TELEPHONE ". Lors de la réunion de rentrée, nous vous avons bien notifié que **cela n'était pas autorisé**.

Donc continuez à faire ce que vous avez envie de faire, vous en subirez les conséquences !!!!!!!

RESULTATS

SEMAINE 43 DU 23/10/2023 AU 27/10/2023




Coupe Auguste Delaune : Poule Unique - Tour 4

FC CANTOU'LOUSAIN	0	-	0	PASPORT	
SAINT-ALBAN	2	-	0	AJ SAINT-EXUPERY	
AS SAINT-LOUP CAMMAS	0	-	3	FORZA VIOLA FC	F


Coupe Occitane : Poule A - Tour 4

LES SHADOCKS DE SEILH	3	-	2	ASFP LUSITANOS	
USEMA COLOMIERS	4	-	2	ATHLETICO TOLOSA B	
SOPRA STERIA FOOT	2	-	4	CHU TOULOUSE FC	


Coupe Occitane : Poule B - Tour 4








ASC CNES		Remis		AS MATRA	
FC POTO		Remis		SB FC LAUNAGUET	
LABEGE INTER FC		A rejouer		ALTRAN FOOT	

Coupe Occitane : Poule C - Tour 4

CONFLUENT-LP	2	-	6	INTERNAT FC	
FC BALEC	1	-	3	AS DRT	
ATHLETICO TOLOSA A	2	-	7	TOULOUSE SA	

Coupe Occitane : Poule D - Tour 4

MECAP FC	4	-	0	ASCA	
IO TEAM	2	-	3	CHIPIRONS O.	
LES VIEILLES CANAILLES	0	-	0	FREESCALE	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel Semaine 42 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 43

TROIS avertissements pour **11** rencontres arbitrées.

MODIFICATION PROVISOIRE TERRAIN « LABEGE INTER FC »

En attendant que le terrain de Deyme soit opérationnel, cette équipe jouera sur le terrain suivant (le coup d'envoi est fixé à 20h30) :

✱ Rencontre du 03/11 contre les LES SHADOCKS DE SEILH, sur le terrain de Labège Innopole Synthé, 436 rue Pierre et Marie Curie.

SELECTION HAUTE-GARONNE

Cette saison, nous reformons la Sélection départementale de football FSGT 31. Il est prévu que nous organisons le "**Tournoi des Sélections**" à **Toulouse**.

Ce sera une bonne occasion pour remettre tout en route.

La détection des nouveaux joueurs commence dès à présent. Etant organisateurs du tournoi cette année, nous nous devons de construire une équipe.

Alors messieurs les dirigeants, nous comptons absolument sur vous pour en parler à vos joueurs, c'est une expérience humaine formidable pour eux.

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous confirmer votre liste de joueurs le plus rapidement possible en retournant à la commission avant le lundi 06 novembre, l'imprimé situé en fin de bulletin correctement complété.

Une détection sera aussi réalisée par l'intermédiaire des arbitres et des membres du bureau.

Nous nous engageons à contacter directement tous les joueurs qui auront répondu favorablement.

A ce jour, seulement 6 clubs nous ont renvoyé la fiche d'inscription. Nous comptons sur vous pour répondre même si vous n'avez aucun joueur à proposer.

CLASSEMENTS COUPES

Voici les classements au **30 octobre**, **sous réserve des pénalités** après vérification des feuilles de match.

Coupe de France AUGUSTE DELAUNE : Poule Unique

	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	FC CANTOU'LOUSAIN	11	4	3	1	0	0	0	0	22	1	+21
2 ^{eme}	PASPORT	8	3	2	1	0	0	0	0	5	1	+4
3 ^{eme}	SAINT ALBAN	8	4	2	0	2	0	0	0	10	7	+3
4 ^{eme}	AJ SAINT EXUPERY	7	4	1	1	2	0	0	0	5	5	0
5 ^{eme}	FORZA VIOLA FC	6	3	1	1	1	0	0	0	5	10	-5
6 ^{eme}	AS SAINT LOUP CAMMAS	2	4	0	0	2	0	2	0	1	24	-7

Les quatre premières équipes sont qualifiées pour la phase fédérale.

Pour la Coupe Occitane, les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour les ¼ de finale.

En cas d'égalité de points dans un même groupe, les critères pris en compte pour le classement sont les suivants :

- ❶ nombre de rencontres jouées,
- ❷ goal-average particulier entre les deux équipes,
- ❸ classement au challenge du fair-play,
- ❹ goal-average général,
- ❺ buts marqués

En cas d'égalité de points dans des groupes différents, le classement au challenge de la Sportivité de la compétition départage les équipes à égalité de point :

COUPE OCCITANE : POULE A

	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	USEMA COLOMIERS	12	4	4	0	0	0	0	0	18	3	+15
2 ^{eme}	ATHLETICO TOLOSA B	8	4	1	2	1	0	0	0	9	8	+1
3 ^{eme}	CHU TOULOUSE	8	4	2	0	2	0	0	0	8	9	-1
4 ^{eme}	SHADOCKS SEILH	8	4	2	1	0	0	1	0	6	7	-1
5 ^{eme}	ASFP LUSITANOS	7	4	1	1	2	0	0	0	9	14	-9
6 ^{eme}	SOPRA STERIA FOOT	4	4	0	0	4	0	0	0	5	14	-9

SHADOCKS DE SEILH / ATHLETICO TOLOSA B : 1à1

CHU TOULOUSE / ATHLETICO TOLOSA B: 0à3

CHU TOULOUSE / SHADOCKS DE SEILH : 3F0

COUPE OCCITANE : POULE B

	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	FC POTO	9	3	3	0	0	0	0	0	14	3	+11
2 ^{eme}	AS MATRA	7	3	2	0	1	0	0	0	7	7	0
3 ^{eme}	ALTRAN FOOT	7	3	2	0	1	0	0	0	7	6	+1
4 ^{eme}	SB FC LAUNAGUET	7	3	2	0	1	0	0	0	8	6	+2
5 ^{eme}	ASC CNES	3	3	0	0	3	0	0	0	4	7	-3
6 ^{eme}	LES VIEILLES CANAILLES	6	4	0	2	2	0	0	0	3	12	-9

ALTRAN FOOT / AS MATRA : 3à4

SB FC LAUNAGUET / ALTRAN FOOT: 1à2

COUPE OCCITANE : POULE C

	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	INTERNAT FC	12	4	4	0	0	0	0	0	23	5	+19
2 ^{ème}	TOULOUSE SA	10	4	3	0	1	0	0	0	16	9	+7
3 ^{ème}	AS DRT	8	4	2	0	2	0	0	0	10	10	0
4 ^{ème}	FC BALEC	6	4	1	0	3	0	0	0	8	12	-4
5 ^{ème}	ATHLETICO TOLOSA A	6	4	1	0	3	0	0	0	5	22	-17
6 ^{ème}	CONFLUENT L.P.	6	4	1	0	3	0	0	0	10	14	-4

COUPE OCCITANE : POULE D

	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	MECAP FC	11	4	3	1	0	0	0	0	12	2	+10
2 ^{ème}	CHIPIRONS OLYMPIQUE	9	4	2	1	1	0	0	0	7	6	+1
3 ^{ème}	IO TEAM	8	4	2	0	2	0	0	0	6	7	-1
4 ^{ème}	VIEILLES CANAILLES	8	4	1	2	1	0	0	0	5	5	0
5 ^{ème}	ASCA	6	4	1	0	3	0	0	0	4	11	-7
6 ^{ème}	FREESCALE	6	4	0	2	2	0	0	0	3	6	-3

IO TEAM / VIEILLES CANAILLES: 3à1

FREESCALE / ASCA: 2à4

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 45 DU 06/11/2023 AU 10/11/2023

Coupe Occitane : Poule A – Tour 5

ATHLETICO TOLOSA B SOPRA STERIA FOOT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe Occitane : Poule C – Tour 5

TOULOUSE SA CONFLUENT L.P.

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brnaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat – Deyme.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin des sports.

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'Europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb : 5 chemin de l'Enguille (**terrain jusqu'en décembre**)

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

Information de la mairie

" A L'ATTENTION DES UTILISATEURS DE LA BASE DE LA RAMEE

Bonjour,

Merci de prendre note que la borne Guilhermy (côté cratère) est actuellement fermée.

Nous vous remercions d'accéder à la base de loisir par l'entrée côté manège.

L'accès aux équipements sportifs devra se faire à pied depuis le parking du manège.

Comptant sur votre compréhension.

Cordialement "

SEMAINE 45 DU 06/11/2023 AU 10/11/2023

Coupe Auguste DELAUNE

Poule Unique - Tour 5 :

FC CANTOU'LOUSAIN	AJ SAINT-EXUPERY	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 10/11	20h00
SAINT-ALBAN	FORZA VIOLA FC	St Alban Coudon Hb	Lu 06/11	20h30
PASPORT	AS ST LOUP-CAMMAS	Sordelo St	Me 08/11	19h45

Coupe OCCITANE

Poule A - Tour 5 :

SHADOCKS DE SEILH	USEMA COLOMIERS	Seilh Synthé	Ve 10/11	20h45
CHU TOULOUSE FC	ASFP LUSITANOS	St Alban Coudon Hb	Me 08/11	20h30
ATHLETICO TOLOSA B	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo Hb	Je 09/11	19h45

Poule B - Tour 5 :

LABEGE INTER FC	ASC CNES	Pompertuzat Hb	Me 08/11	20h30
SB FC LAUNAGUET	AS MATRA	Launaguet Hb	Lu 06/11	20h00
ALTRAN FOOT	FC POTO	Blagnac Baradels Syn	Je 09/11	21h00

Poule C -Tour 5 :

AS DRT	INTERNAT FC	Sordelo Hb	Me 08/11	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	FC BALEC	Lardenne Synthé	Me 08/11	19h45
TOULOUSE SA	CONFLUENT L-P	Sordelo St	Ve 10/11	19h45

Poule D – Tour 5 :

MECAP FC	FREESCALE	Muret Auriol Synthé	Lu 06/11	20h00
ASCA	IO TEAM	Beaupuy Hb	Me 08/11	20h15
VIEILLES CANAILLES	CHIPIRONS OL	Fenouillet Collège Syn	Me 08/11	20h00

SEMAINE 46 DU 13/11/2023 AU 17/11/2023**Division : Excellence - Journée 4 aller**

ATHLETICO TOLOSA B	MECAP FC	Muret Auriol Synthé	Lu 13/11	20h00
TOULOUSE SA	FC CANTOU'LOUSAIN	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 17/11	20h00
FORZA VIOLA FC	USEMA COLOMIERS	Stadium n°4 Synthé	Je 16/11	20h15
PASPORT	FC POTO	Sordelo Hb	Me 15/11	19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 4 aller

ASC CNES	SHADOCKS DE SEILH	Ramonville Hb	Ma 14/11	19h45
SAINT-ALBAN	AJ SAINT EXUPERY	St Alban Coudon Hb	Lu 13/11	20h30
LABEGE INTER FC	AS MATRA	Deyme Hb	Ve 17/11	20h00
ALTRAN FOOT	AGATE FC	Blagnac Baradels Syn	Je 16/11	21h00

Division : Honneur - Journée 4 aller

ASFP LUSITANOS	ATHLETICO TOLOSA A	St Alban Coudon Hb	Me 15/11	20h30
AS DRT	IO TEAM	Lardenne Synthé	Me 15/11	19h45
SB FC LAUNAGUET	FREESCALE	Launaguet Hb	Lu 13/11	20h00
INTERNAT FC	NIMBA OT	Fenouillet Plage Hb	Lu 13/11	20h00

Exempt : FC BALEC**Division : Promotion - Journée 4 aller**

AS EVOTEC	CHU TOULOUSE FC	Sordelo Hb	Je 16/11	19h45
ASCA	AS MATRA 2	Beaupuy Hb	Me 15/11	20h15
AS ST LOUP CAMMAS	SOPRA STERIA FOOT	St Genies Bellevue Hb	Lu 13/11	20h30
CHIPIRONS OL	CONFLUENT L.P.	Fenouillet Collège Syn	Me 15/11	20h00

Exempt : VIEILLES CANAILLES

BULLETIN INSCRIPTION SELECTION 31

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



SELECTION HAUTE GARONNE

INSCRIPTION SAISON 2023-2024

(à retourner avant le **06 novembre 2023**)

NOM DU CLUB:

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

(Si vous avez d'autres joueurs intéressés, les inscrire au dos)

NOM du Responsable du club:

Signature: